

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRESÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

CC-231019-K1

Reçu en préfecture le : 26/10/2023

Publié le : 26/10/2023

ID : 017-241700640-20231019-CC-231019-K1-
DE

Nombre de membres :

| | |
|-----------------|----|
| - En exercice : | 62 |
| - Présents : | 48 |
| - Absents : | 07 |
| - Pouvoirs : | 07 |

K - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**CC-231019-K1 APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le treize octobre deux mil vingt trois par le Président BARRAUD Vincent, s'est réuni en séance publique, salle « Jean Riondet », 107, avenue de Rochefort à Royan.

M.BARRAUD Vincent, Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

PRÉSENTS : Mmes et MM. :

| | |
|--|----------------------------|
| - BOULON Joëlle | ARCES-SUR-GIRONDE |
| - PERAUDEAU Marie-Christine - MADRANGES Gilles | ARVERT |
| - MAIGRE Robert | BARZAN |
| - KEBERT Catherine (<i>Suppléante</i>) | BOUTENAC-TOUVENT |
| - LYS Jacques | BREUILLET |
| - RIGAUD Christophe (<i>Suppléant</i>) | BRIE-SOUS-MORTAGNE |
| - MARY Guy | CHAILLEVETTE |
| - SAINTLOS Thierry | LE CHAY |
| - DUJEAN Bruno | CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET |
| - MARTIN Olivier | CORME-ECLUSE |
| - BORDAGE Graziella | COZES |
| - PORTIER Myriam | L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE |
| - DURET Frédéric | ÉPARGNES |
| - BARRAUD Vincent | ETAULES |
| - POURPOINT Bernard | GRÉZAC |
| - BASCLE Marie | LES MATHES |
| - RENOUX Éric - CANOVA Annick | MÉDIS |
| - FRIBOURG Françoise - BANETTE Pascal | MESCHERS-SUR-GIRONDE |
| - CRÉTIN Emmanuel | MORNAC-SUR-SEUDRE |
| - COTIER Stéphane | MORTAGNE-SUR-GIRONDE |

| | |
|---|--------------------------|
| - MARENGO Patrick - CUSSAC Philippe - DAVID Nadine - ISENDICK-MALTERRE Liliane - LAFARIE Thomas - BERGEROT Dominique SIMONNET Didier - GUIARD Jacques | ROYAN |
| - GOUGNON Lysiane | SABLONCEAUX |
| - RICHAUD François - SALLE Pierre - FRANQUE DE Luxembourg Dominique | SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE |
| - BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle | SAINT-PALAIS-SUR-MER |
| - ROY Serge | SAINT-ROMAIN-DE-BENET |
| - PITARD Christian | SAINT-SULPICE-DE-ROYAN |
| - FERCHAUD Pascal - DANIEL Jean-François - DORIDOT Jean-Christophe | SAUJON |
| RATISKOL Éliisa | |
| - CARRÉ Michèle | SEMUSSAC |
| - GRASSET Alain | TALMONT-SUR-GIRONDE |
| - OSTA AMIGO Laurence - MATET Nicolas | LA TREMBLADE |
| - LIBELLI Patrice | VAUX-SUR-MER |

CONSEILLERS AYANT DONNÉS POUVOIR :

| | |
|--|--------------------------|
| - CIRAUD-LANOUE Éliane (représentée par MARENGO Patrick) | ROYAN |
| - CAU Philippe (représenté par BERGEROT Dominique) | ROYAN |
| - FILOCHE Gérard (représenté par CUSSAC Philippe) | ROYAN |
| - DURESSAY Julien (représenté par ISENDICK-MALTERRE Liliane) | ROYAN |
| - NOISEUX Corinne (représentée par RICHAUD François) | SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE |
| - DEMONT Guy (représenté par PRUD'HOMME Isabelle) | SAINT-PALAIS-SUR-MER |
| - ADOLPHE Mariette (représentée par DANIEL Jean-François) | SAUJON |

ABSENT EXCUSÉ REPRESENTÉ PAR SON SUPPLÉANT :

| | |
|---|--------------------|
| - PINET Nelly (représentée par KEBERT Catherine) | BOUTENAC-TOUVENT |
| - GIRERD Maurice (représenté par RIGAUD Christophe) | BRIE-SOUS-MORTAGNE |

ABSENTS EXCUSÉS :

| | |
|----------------------------|-----------|
| - ROGISTER Thierry | ROYAN |
| - GROCH Marie-Noëlle | BREUILLET |

ABSENTS :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| - LAUMONIER Bernard | FLOIRAC |
| - TANTIN Madeline | ROYAN |
| - PROST Gwennaëlle | SAINT-AUGUSTIN |
| - BIZET Isabelle | SAINT-SULPICE-DE-ROYAN |
| - PUGENS Véronique | VAUX-SUR-MER |

° ° ° °

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

° ° ° °

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023</p> |
|--|

K - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**CC-231019-K1 APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoyant l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, explicitant le contenu, mode d'élaboration et de publicité des plans climat-air-énergie territoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-0005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°CC-180129-G2 en date du 29 janvier 2018 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'engager la CARA dans la réalisation d'un PCAET,

Vu la délibération n°CC-220718-P1 en date du 18 juillet 2022 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'arrêter le projet de PCAET,

Vu l'avis de l'ETAT, reçu en date du 18 novembre 2022,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, reçu en date du 22 décembre 2022,

Considérant que les actions du PCAET visent à apporter une réponse locale à des enjeux environnementaux et économiques par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel destiné à atténuer le changement climatique, adapter le territoire à ses effets et améliorer la qualité de l'air,

Considérant qu'il a été organisé 11 ateliers de travail entre le 12 décembre 2018 et le 28 janvier 2022, réunissant les élus et agents communautaires, les élus communaux, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels,

Considérant que les échanges lors de ces différents temps de travail ont permis de définir collectivement une stratégie territoriale et le programme d'actions,

Considérant la structure du plan climat-air-énergie territorial autour de différents documents

- **Le diagnostic territorial** traite l'ensemble des données disponibles relevant des domaines climat-air-énergie, notamment les points suivants : le bilan des émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire, l'analyse de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire, l'étude de la séquestration du carbone et son potentiel de développement et l'analyse de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique,
- **La stratégie territoriale** traduit l'ambition du territoire à horizon 2050, notamment les objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation énergétique finale, de production d'énergies renouvelables et de réduction des polluants atmosphériques,
- **Le plan d'actions** se décline en 6 orientations stratégiques, 15 enjeux opérationnels et 29 fiches actions,
- **Une évaluation environnementale stratégique** pour évaluer les éventuelles incidences environnementales du plan d'actions,

Considérant que, à la suite de l'arrêt du projet de plan climat-air-énergie territorial, celui-ci a été soumis à l'avis du Préfet de Région, du Président du Conseil régional et de l'Autorité Environnementale. La synthèse des remarques issues de ces avis, justifiant des modifications apportées est annexée à la présente délibération. Une mise à disposition du public a également été effectuée suite à l'arrêt du projet et aucune remarque n'a été reçue,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique animera la mise en œuvre du programme pendant 6 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le plan climat-air-énergie territorial ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Thierry SAINTLOS

Pour extrait conforme,
Le Président,



Vincent BARRAUD